



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 103

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET :CONTRAT DE RESTAURATION ENTRE LA COMMUNE ET L'OGEC POUR LA FOURNITURE DE REPAS A L'ECOLE SAINT JOSEPH

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 4 juin 2020, un contrat de restauration a été signé entre la commune et l'OGEC pour la fourniture de repas à l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2020-2021.

La Présidente de l'OGEC **sollicite le renouvellement du contrat de restauration.**

Il est proposé aux membres du conseil municipal un contrat de restauration entre la commune et l'OGEC pour une durée d'un an reconductible deux fois, à compter du 2 septembre 2021.

Le prix du repas enfant est fixé à 3,50€ pour l'année scolaire 2021-2022 (contre 3€ précédemment) et celui d'un repas adulte est de 5,60€. Le nombre de repas est estimé à 60 par jour.

Il est précisé dans la convention que le prix des repas sera révisé pour chaque année scolaire.

VU la délibération du 4 juin 2020 approuvant la signature d'un contrat de restauration entre la Commune et l'OGEC,

CONSIDERANT la demande de l'OGEC de conclure un nouveau contrat ;

CONSIDERANT la capacité de la Cuisine Centrale à fournir et livrer les repas à l'école Saint Joseph ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature d'un contrat de restauration avec l'OGEC tel que joint à la présente pour la fourniture de repas à l'école Saint Joseph à compter du 2 septembre 2021 ;
- charge M. le Maire de sa signature et de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

